



ENCADRANTS RANDONNEE

Niveau 1 Référentiel de formation

1 - OBJECTIFS

Permettre aux pratiquants d'encadrer des groupes de randonneurs en toute sécurité lors de l'évolution dans un environnement extérieur plus ou moins aménagé.

2 – PUBLICS CONCERNÉS

Licenciés 2FOPEN désirant encadrer bénévolement des randonnées.

3- CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur à la date de la formation
- Être à jour de sa licence fédérale
- Avoir l'accord du comité départemental auquel le licencié est rattaché
- Posséder un équipement de randonneur adapté pour la séquence sur le terrain

4- CONTENUS DE LA FORMATION

- Les responsabilités de l'organisateur : responsabilité civile, responsabilité pénale, responsabilité morale
- L'équipement du randonneur et de l'accompagnateur
- La sécurité en randonnée : gestion des incidents ou accidents
- La prise d'informations avant la randonnée : météo, itinéraire, reconnaissances
- La gestion d'un groupe de randonneurs
- Lecture de la carte IGN
- Les applications sur smartphone ou GPS
- Séquence de conduite d'un groupe en situation de randonnée réelle

5 - MODALITÉS DE DÉROULEMENT

Formation sur deux journées comprenant une journée d'apports théoriques en salle et une journée sur le terrain où chaque participant prendra à son tour la conduite du groupe.
La présence assidue aux deux journées est indispensable.

6 - EVALUATION

L'attestation fédérale « Accompagnateur de randonnées - niveau 1 » est délivrée au licencié qui a participé à l'ensemble du stage.

7- PROLONGEMENTS

- Formation « Accompagnateur de randonnées en milieu alpin » (niveau 2)
- Formation « Accompagnateur de randonnées en milieu enneigé »

Référentiel validé par la Commission Formations le 8 novembre 2024